



Mairie de Bellegarde
Rue de l'Hôtel de Ville
30127 Bellegarde
Tel. 04.66.01.11.16
Mél. mairie.accueil@bellegarde.fr

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

Pièce 4.1

Plan des SUP

Planche 1 - Zonage de la commune

Échelle : 1:10 000

Date d'établissement : 14/09/2024

Prescription par DCM le 24/09/2018

1^{er} Arrêt par DCM le 13/07/2022

2^e Arrêt par DCM le 04/07/2023

Approbation par DCM le 08/07/2024



Servitudes d'Utilité Publique

A2 - Passage des conduites souterraines d'irrigation
Canalisation

A3 - Entretien des canaux d'irrigation
Zone de protection

AC1 - Monuments historiques
Monument
Périmètre des abords

AS1 - Protection des eaux
Captage
Zone de protection immédiate
Zone de protection rapprochée
Zone de protection éloignée

Hbis - Hydrocarbures liquides
Canalisation

I3 - Transport de gaz naturel
Zone de passage

I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
Ligne électrique aérienne

INT1 - Protection des cimetières
Cimetière
Zone de protection

PM1 - Plans de prévention des risques
Zone urbanisée inondable par un aléa fort (F-U)
Zone de développement futur inondable par un aléa fort (F-Uo)
Zone de centre urbain inondable par un aléa fort (F-Ucu)
Zone non urbanisée inondable par un aléa fort (F-NU)
Zone urbanisée inondable par un aléa modéré (M-U)
Zone de centre urbain inondable par un aléa modéré (M-Ucu)
Zone non urbanisée inondable par un aléa modéré (M-NU)
Zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé (R-U)
Zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel ou indéterminé (R-Ucu)
Zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé (R-NU)

PT2 - Protection des télécommunications contre les obstacles
Zone de protection

T5 - Circulation aérienne
Zone maximale de dégagement

Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme

Destination des sols*

Limite et nom de zone (R151-17)

Références cadastrales
Bâtiment en dur
Bâtiment léger
Limite et numéro de parcelle
Limite de commune
Cimetière

Références cadastrales : Cadastre Etalab (format shapefile - millésime 01/2024)
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93

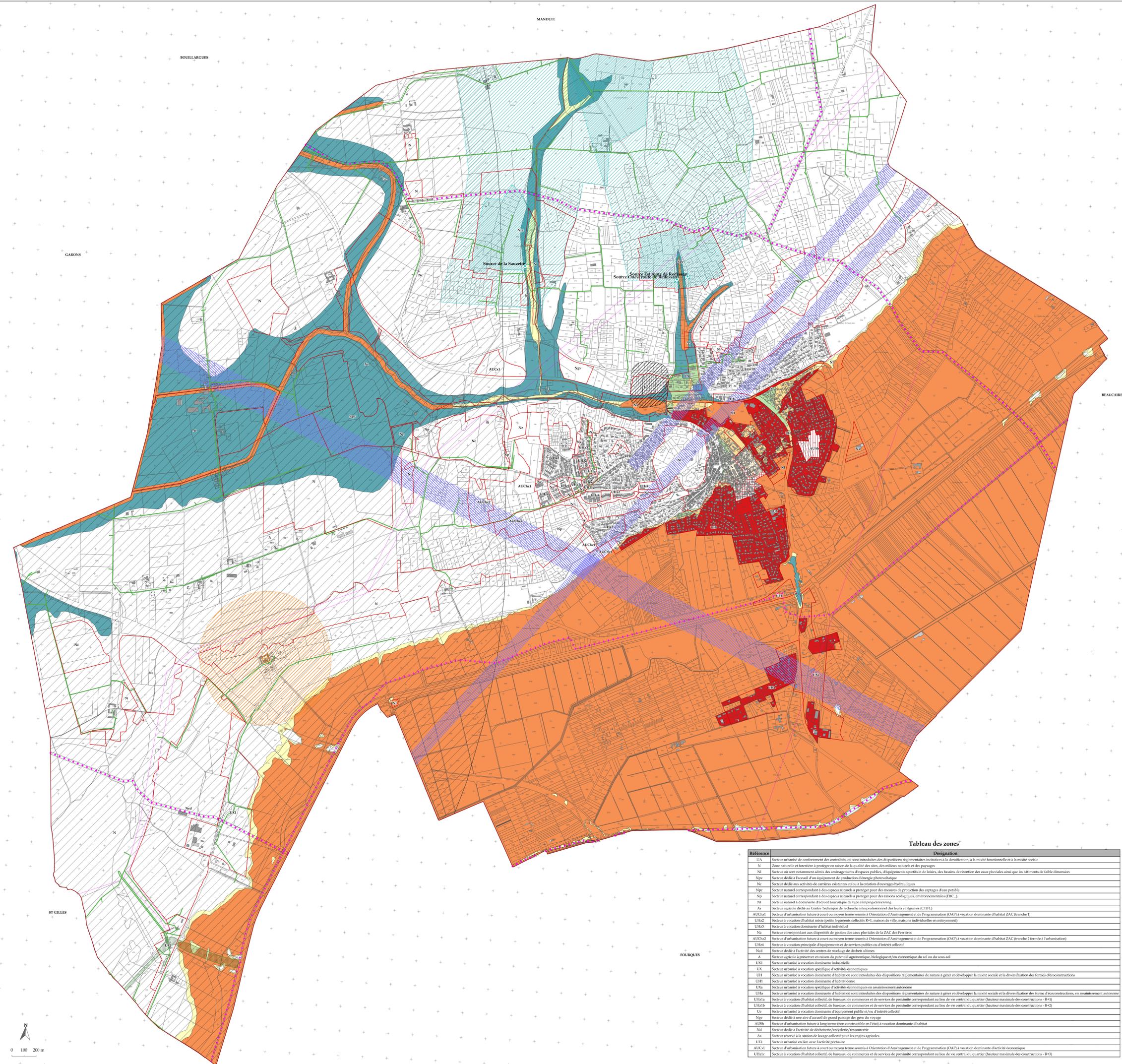


Tableau des zones

Référence	Désignation
UA	Secteur urbanisé de confortement des centralités, où sont introduites des dispositions réglementaires incitatives à la densification, à la mixité fonctionnelle et à la mixité sociale
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
Ni	Secteur où sont situés certains des aménagements d'espaces publics, d'équipements sportifs et de loisirs, des bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que les bâtiments de faible dimension
Np	Secteur dédié à l'accueil d'un équipement de production d'énergie photovoltaïque
Nc	Secteur dédié aux activités de carrières existantes et/ou à la création d'ouvrages hydrauliques
Npc	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des mesures de protection des captages d'eau potable
Np	Secteur naturel correspondant à des espaces naturels à protéger pour des raisons écologiques, environnementales (ERC...)
Nr	Secteur naturel à dominante d'accueil touristique de type camping-car-aviso
Ar	Secteur agricole dédié au Centre Technique de recherche interprofessionnel des fruits et légumes (CTFL)
AUCu1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 1)
UH2	Secteur à vocation d'habitat mixte (petits logements collectifs R+1, maison de ville, maisons individuelles en moyennement)
UH3	Secteur à vocation dominante d'habitat individuel
Nz	Secteur correspondant aux dispositifs de gestion des eaux pluviales de la ZAC des Ferreries
AUCu2	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC (tranche 2 fermée à l'urbanisation)
UH4	Secteur à vocation principale d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif
Naf	Secteur dédié à l'activité des centres de stockage de déchets ultimes
A	Secteur agricole à préserver en raison du potentiel agroécologique, biologique et/ou économique du sol ou du sous-sol
UI	Secteur urbanisé à vocation dominante industrielle
UX	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques
UIH	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écovestitures
UIH1	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat dense
UXa	Secteur urbanisé à vocation spécifique d'activités économiques en aménagement autonome
UIH2	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat où sont introduites des dispositions réglementaires de nature à gérer et développer la mixité sociale et la diversification des formes d'écovestitures, en aménagement autonome
UIH3	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+3)
UIH4	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+2)
Ue	Secteur urbanisé à vocation dominante d'équipement public et/ou d'intérêt collectif
Ngr	Secteur dédié à une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
AUSB	Secteur d'urbanisation future à long terme (soit constructible en fait) à vocation dominante d'habitat
Nd	Secteur dédié à l'activité de déchèterie recyclable/ressourçante
As	Secteur réservé à la station de lavage collectif pour les engins agricoles
UE1	Secteur urbanisé en lien avec l'activité portuaire
AUC1	Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'activité économique
UH5c	Secteur à vocation d'habitat collectif, de bureaux, de commerces et de services de proximité correspondant au lieu de vie central du quartier (hauteur maximale des constructions - H+5)